

AFFAIRE No 40 - PASSATION D'AVENANTS AVEC DIVERS ENTREPRENEURS ASSU-
RANT LE RAMASSAGE SCOLAIRE A SAINT-DENIS ET DANS LES
ECARTS POUR LA CAMPAGNE 1985

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à reconduire, pour le dernier trimestre 1985, les avenants passés avec les transporteurs qui ont assuré le ramassage scolaire au titre du 1er semestre 1985.

5 000 élèves sont concernés pour 15 circuits.

La dépense correspondante est prévue au Budget Primitif 1985, chapitre 944 - article 6455.

Je mets la question aux voix.

Le secrétaire donne lecture de l'avis des Commissions.

Les Commissions des Affaires Générales et des Finances émettent un avis favorable.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 07 OCT. 1985

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2

mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport et l'avis des Commissions

sont adoptés à l'UNANIMITE.